

VILLE DE L'ÉPIPHANIE

PRVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITION DE LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME
#2026-045**

Lots 6 741 152, 6 741 153 et 6 741 154 du cadastre du Québec

Prenez avis que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de l'Épiphanie, le mercredi 21 octobre à 19, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 66, rue Notre-Dame, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser, et ce, malgré les dispositions de l'article 267 du règlement U-005 relatif au zonage, l'aménagement d'aires de stationnement en cours avant plutôt qu'en cours latérales et arrières, tel que requis par le règlement, sur les lots 6 741 152, 6 741 153 et 6 741 154.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 6 octobre 2026.

Le greffier adjoint,



SAMUEL LABONVILLE